



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	12/12/2013
Affichage	12/12/2013

**Etaient Présents :** GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENNAIRE Catherine.

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

### **THEME :** TRAVAUX 2.

**OBJET :** REAMENAGEMENT  
DE L'AVENUE DU  
LAUTARET : DEMANDE DE  
SUBVENTIONS.

### **Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal,  
DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine,  
ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian,  
NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin,  
SEZANNE Philippe.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

L'avenue du Lautaret est une des voies structurantes de la ville de Briançon. Elle relie les centres urbains de Sainte-Catherine et de la cité Vauban au centre commercial de la grande boucle ; elle dessert également un grand nombre d'établissements scolaires. Cette voie départementale (RD202) est vétuste, les usagers se plaignent du très mauvais état de la chaussée et de l'éclairage public et pour partie de l'absence de trottoir ; cette route de par son état engendre de réels problèmes de sécurité pour les piétons, les cyclistes, les automobilistes ainsi que pour les bus urbains et scolaires.

Pour rétablir un bon fonctionnement de l'avenue du Lautaret il est proposé de créer des trottoirs sur l'ensemble de la voie, de matérialiser des bandes cyclables, de créer un nouvel éclairage public et de traiter l'ensemble des eaux pluviales par un réseau collecteur.

Le montant des travaux est estimé à 1 041 000 € HT soit 1 245 036 € TTC.

Le projet est décomposé comme suit :

- Eclairage public 210 000 € HT.
- Réseau d'eau pluvial 231 000 € HT
- Trottoirs et bandes cyclables 600 000 € HT.

Le plan de financement du présent projet est le suivant :

REFECTION DE L'AVENUE DU LAUTARET : ECLAIRAGE PUBLIC						
DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Eclairage public	210 000 €	41 160 €	251 160 €	ETAT- DETR	105 000 €	50%
				AUTOFINANCEMENT	105 000 €	50%
TOTAL	210 000 €	41 160 €	251 160 €	TOTAL	210 000 €	100,00%

REFECTION DE L'AVENUE DU LAUTARET : RESEAU D'EAU PLUVIAL						
DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Réseau d'eau pluvial	231 000 €	45 276 €	276 276 €	ETAT- DETR	115 500 €	50%
				AUTOFINANCEMENT	115 500 €	50%
TOTAL	231 000 €	45 276 €	276 276 €	TOTAL	231 000 €	100,00%

REFECTION DE L'AVENUE DU LAUTARET : TROTTOIRS ET BANDES CYCLABLES						
DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Trottoirs et bandes cyclables	600 000 €	117 600 €	717 600 €	CONSEIL GENERAL 05	180 000 €	30,00%
				CONSEIL REGIONAL PACA	180 000 €	30,00%
				ETAT- DETR	120 000 €	20,00%
				AUTOFINANCEMENT	120 000 €	20,00%
TOTAL	600 000 €	117 600 €	717 600 €	TOTAL	600 000 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 DEC. 2013

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2013

NOTIFIÉ LE 31 DEC. 2013